CONVENTION NATIONALE.

NOTES

A AJOUTER

AU RAPPORT DE HENTZ,

Sur sa mission près des armées du Rhin et de la Moselle;

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

J'ÉTOIS bien éloigné, en quittant ces armées que j'ai laissées triomphantes, & en faisant mon rapport à la Convention, de soupçonner que la calomnie me poursuivoit, & qu'on me feroit des griefs des moyens mêmes qui ont préparé les succès.

J'apprends qu'on a disséminé contre moi que j'ai per-

ſécuté les patriotes à l'armée du Rhin : on cite à cette occaſion les généraux Laubadère & Delmas, qui ont été mis en arreſtation & conduits au comité de ſalut public pendant ma miſſion.

On répand ſourdement que j'ai fait brûler des villes dans le pays conquis du Palatinat ; & l'on cite un arrêté de moi, qui autoriſe le général en chef de l'armée de la Moſelle à détruire le bourg de Couſſel.

J'ai beſoin de l'eſtime & de la confiance de mes collègues. Je crois néceſſaire de répondre à ces deux imputations, pour leur donner une idée de celles que je ne connois pas, s'il en exiſte.

L'arreſtation & la traduction au comité de ſalut public des généraux Laubadère & Delmas ont été ordonnées par un arrêté du comité de ſalut public auquel je n'ai eu nulle part ; je n'en ai ſû les motifs que d'après l'arrêté. J'avoue que la contenance inquiète de Laubadère ne me prévenoit pas en ſa faveur : mais l'ordre de ſon arreſtation m'eſt étranger.

Cet arrêté me preſcrivoit de pourvoir à leur remplacement : j'ai obéi. J'ai dit à l'armée que cette arreſtation n'étoit pas un acte arbitraire, mais avoit été provoquée par quelqu'accuſation : j'ai dû le faire. L'armée aime à ſavoir les motifs de l'arreſtation des généraux. J'ai également fait connoître à l'armée la miſe en liberté de Delmas, quand je l'ai ſue.

J'ai eu ſi peu de part à cette arreſtation, que j'ai blâmé hautement à Landau ceux qui dénonçoient & perſécutoient dans cette ville les patriotes qui avoient pris le parti de Laubadère, & que j'ai empêché une réaction : l'imputation eſt donc gratuite & méchante.

Le bourg de Couſſel n'étoit pas dans le pays conquis, mais dans le pays ennemi, occupé par l'ennemi, qui de là nous attaquoit tous les jours. Il a fallu un corps d'armée pour le détruire.

Cette deſtruction, indiſpenſable au mouvement ſur Trèves, a été le réſultat d'une dénonciation & d'une demande des généraux de l'armée de la Moſelle (1), qui ſe ſont plaints que ce bourg renfermoit une fabrique de faux aſſignats, & ſervoit de repaire aux patrouilles ennemies.

Cette deſtruction a été précédée de l'évacuation des habitans, qui ont emporté leurs effets précieux, des beſtiaux & des ſubſiſtances qui ont été enlevés au profit de la République.

Quinze mille hommes de l'armée de la Moſelle couvroient la gauche du revers des Voſges, au moment où on chaſſoit les Pruſſiens de Keiſerſlautern. Ces 15,000 hommes ont abandonné ce poſte pour former une des colonnes qui ont pris Trèves. Ils n'ont été remplacés dans cette partie que par cinq ou ſix bataillons de l'armée du Rhin.

Or ces bataillons diſſéminés, comme cela ne pouvoit être autrement, étoient expoſés, pendant le mouvement ſur Trèves, aux incurſions des Pruſſiens qui ſortoient de Couſſel.

Il a fallu, pour leur ſûreté, éclairer le pays en avant, & détruire ce bourg, ſitué à deux ou trois lieues de nos avant-poſtes.

L'armée du Rhin ne pouvoit s'avancer davantage ſans

(1) J'étois alors ſeul avec eux à Pirmeſens, par arrangement concerté avec mes collègues.

dépasser la ligne & la position. Les ordres du comité n'étoient pas alors qu'on pénétrât plus avant dans le pays.

Les ordres du comité étoient aussi de ravager ce pays; en voici les termes: (1) « Arrachez aux ennemis toutes « leurs ressources, tous les moyens d'exister: c'est un grand » malheur que la nécessité de ravager; mais encore vaut-» il mieux porter *la destruction* ailleurs, que de la souffrir » sur son propre territoire. »

Je ne vois pas après cela pourquoi on m'impute à mal d'avoir arrêté la destruction de Goussel; il est vrai que tous ces motifs ne sont pas énoncés dans l'arrêté; mais l'arrêté devoit être connu de l'armée & dans le pays; & publier ces considérations, ç'eût été dire nos secrets à l'ennemi.

Il est donc clair que ce n'est que la malveillance qui m'a fait un crime de mon arrêté, ou qui l'a dénaturé pour essayer de me rendre odieux; autrement il ne reste plus qu'à faire mention honorable de nos cruels ennemis qui ont dévasté le bas-Rhin, fait sauter le fort Vauban, brûlé une foule de villages autour de Landrecies, dans la partie qui avoisine le Luxembourg & dans tout le Nord, égorgé les femmes, les enfans, les vieillards patriotes. Il faudra sans doute louer Pitt & l'électeur de Trèves d'avoir inondé nos frontières de faux assignats, applaudir à la plupart des habitans des parties ennemies du revers des Vosges qui sont en armes & en espionage contre nous, qui ont, lors des retraites, assassiné une foule de défenseurs de la patrie; & trouver mauvais qu'à raison de mon arrêté, nous n'avons pas été inquiétés dans cette partie lors du mouvement sur Trèves; & que la vie des républicains a été

(1) Extrait d'une lettre du comité de Salut public à nous adressée, en date du 23 Messidor: elle n'est signée d'aucun des maîtres Robespierre, Saint-Just & Couthon.

épargnée : il faudra blâmer le zèle & les meilleures intentions.

Au surplus, que ceux qui ont des doutes s'informent à mes collègues Bourbotte & Goujon, aux généraux de l'armée de la Moselle ; si cette mesure n'a pas reçu les applaudissemens de l'armée, si elle n'a pas donné à nos assignats un cours qu'ils n'avoient pas auparavant, si elle n'a pas procuré la sûreté aux bataillons républicains, si elle n'a pas facilité l'expédition sur Trèves, si elle n'a pas été nuisible à l'ennemi & utile à la république ; si enfin le salut public, des opérations militaires, & les ordres du gouvernement ne la nécessitoient pas. Je défie au reste qu'on me cite que j'aie eu part à la destruction de la moindre chaumière dans le pays conquis ou ailleurs. L'imputation qu'on me fait à cet égard est donc aussi calomnieuse.

On ne s'étonnera pas qu'il ait fallu un arrêté de moi pour autoriser ou prescrire une opération militaire, quand on saura que les généraux, braves devant l'ennemi, sont timides pour la moindre mesure extraordinaire. Ils nous ont demandé des arrêtés pour la plupart de leurs opérations ; on m'en a demandé pour le déplacement dans la même armée, de plusieurs bataillons qui ont été transférés du camp de Tiercelet aux revers des Vosges, pour le déplacement de plusieurs dépôts qui ont été envoyés sur les bords du Rhin, & autres du même genre.

Je n'ai jamais hésité quand j'ai cru une opération bonne, de l'autoriser ; & à la guerre, les plus énergiques m'ont toujours paru les meilleures.

Quoi qu'il en soit des détails de mes opérations que l'on calomnie, il n'en est pas moins vrai que leur résultat a été heureux pour la république ; qu'à mon arrivée aux armées du Rhin & de la Moselle, les généraux étoient

dans la détresse, & l'armée de la Moselle repliée derrière la Sarre ; & qu'à mon départ, tout étoit triomphant, & l'ennemi battu & chassé sur tous les points.

Je m'apperçois que les agens de Pitt veulent semer la discorde entre les représentans. On dit à l'oreille que tel est créature ou partisan de Robespierre, afin de le rendre odieux ; que tel est un modéré, tel un exagéré, tel un persécuteur des patriotes, tel un incendiaire, &c. &c. Tout cela tend à ôter la confiance que les représentans ont les uns pour les autres. Notre ennemi commun sait que l'union fait la force ; & il veut nous désunir pour nous dissoudre. *Tenons-nous en garde contre cette manœuvre ; elle n'aura pas son effet.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.